

Service Public gratuit pour une rénovation de l'Habitat en Dordogne

Vous êtes propriétaire d'un logement, vous avez un projet de rénovation pour habiter ou pour louer, avant de vous engager dans des travaux, renseignez vous.

1 - informez-vous auprès de l'ADIL 24

- Par téléphone au **05 53 09 89 89**
- Par mail : **contact@adil24.org**
- Lors d'une permanence :

Trouver une permanence : <https://habitat.dordogne.fr>

En fonction de votre projet et de votre demande, vous êtes orienté-e vers les bons interlocuteurs (CAUE, SOLIHA, collectivités...)

2 - bénéficiez de l'accompagnement d'un conseiller France Renov' pour une analyse globale de votre projet :

- Conception du projet de travaux (état des lieux, préconisations financières et techniques...) de l'idée à la phase réalisation
- En fonction du projet, une évaluation énergétique gratuite

3 - faites réaliser des devis de travaux en fonction des préconisations

Par une entreprise RGE* pour bénéficier des aides

Trouver une entreprise RGE : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>

*RGE : Reconnu Garant de l'Environnement

Attention : Ne pas signer les devis. Ne pas commencer les travaux avant tout dépôt de dossier de demande de subvention.

Consultez votre conseiller France Renov' sur les devis réalisés pour un avis indépendant.

4 - déposez vos dossiers de demande de subvention auprès des financeurs

Aides conditionnées par le niveau de revenus (barèmes basés sur le dernier avis d'imposition), la nature des travaux, le gain énergétique....